

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133
Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poivre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

Journal du mois de décembre 1767

Du mardi 1^{er}.

M. Boyelleau m'a écrit une lettre en protestation contre la prétendue violence que je lui faisais, à laquelle j'ai répondu ; ma lettre est f°. Il a aussi présenté une requête au Conseil aux mêmes fins, sur laquelle le Conseil a délibéré de me la faire communiquer, ce qui a été fait.

L'après-midi M. Boyelleau a envoyé prendre ses malles, l'enlèvement en a été fait en règle et par-devant notaire.

Il est entré hier au soir dans le port, le both *l'Heureux*, expédié le 5 novembre, par lequel nous avons appris qu'il y avait eu un coup de vent dans la rade de Bourbon qui avait fait appareiller tous les vaisseaux, et plusieurs ont perdu leurs ancres ; ce coup de vent n'a été senti ici que dans le quartier de Moka.

Le Procureur général est venu me communiquer que le Conseil avait décrété de prise de corps M. de Chemillé et M. de Lamerville, et a demandé main-forte pour les arrêter ce qui a été sans difficulté. Au moyen de quoi dans l'après-midi j'ai envoyé un aide-major qui étant présent aux significations de l'arrêt, les a conduit à la tour La Bourdonnais, n'y ayant point de conciergerie au Palais.

J'ai écrit hier à M. de Chemillé pour lui demander de me remettre cette requête qui fait tant de bruit, et pour laquelle tant de citoyens sont inquiétés : selon l'opinion que j'en ai, elle ne mérite pas l'attention qu'on lui donne.

Aujourd'hui elle m'a été remise avec la condition que je l'enverrais au Ministre sans la communiquer à M. Poivre qui paraît autoriser toutes ces recherches indiscrètes. Sur cela point de difficulté, la lettre de M. de Chemillé est en liasse N°.

J'ai ajouté à ma dépêche une lettre à M. le Duc de Praslin pour lui envoyer cette requête, et j'y ai joint copie de la lettre de M. de Chemillé.

J'ai renvoyé par mon secrétaire à M. Poivre, l'état des demandes qu'il m'a communiqué hier qui ne m'a point satisfait ; c'est un ouvrage qu'il faut faire avec réflexion ; j'y ferai travailler incessamment et je l'enverrai par *le Choiseul*.

Du mercredi 2.

M. de Montvert est venu ce matin chez moi avec M. Chevreau en explication sur la difficulté que ce commissaire fait de prendre connaissance de la distribution faite et à faire des effets pris pour le compte de la Légion dans les magasins de la Compagnie. M. de Montvert s'est déjà plaint là-dessus lorsqu'il lui en parlait de vive voix, mais que lui ayant écrit plusieurs fois à ce sujet il s'était obstiné à ne pas lui répondre ; sur quoi, ayant pris le parti hier de lui écrire une dernière lettre qu'il lui fit porter par M. Thomé, M. Poivre refusa encore de répondre par écrit, et dit verbalement à M. Thomé des choses qui blessent la délicatesse de M. de Montvert. Toutes ces choses expliquées devant moi et en présence de M. Chevreau, ce commissaire a dit que M. l'Intendant lui avait défendu formellement de prendre aucune connaissance de cette affaire. Je l'ai cependant fait convenir que si l'on osait former des soupçons sur le compte de M. de Montvert, il ne pouvait pas refuser en qualité de commissaire

ayant la police de la Légion, d'intervenir pour l'éclaircissement d'un fait dans lequel son ministère devient nécessaire.

A midi, M. de Montvert est venu chez moi, navré de douleur et comme hors de lui-même. Il sortait de chez M. Poivre avec M. Thomé, en présence de qui il a demandé à M. l'Intendant explication de ce qu'il avait dit hier à M. Thomé d'injurieux sur son compte. M. Poivre lui a répondu formellement qu'il ne croyait pas sa conduite exempte de blâme, et qu'il ne lui cachait pas que toute la colonie portait des plaintes contre lui. Dans ces éclaircissements M. Poivre s'est obstiné à ne pas dire sur quoi portaient ces plaintes. Le masque lui est tombé, et M. de Montvert qui ne le croyait qu'un homme faible, l'a vu tel que la nature l'a fait.

J'aperçois le fil de cette manœuvre. M. Poivre en suivant toujours son projet, cherchant à inculper la Légion dans tous ses membres, parce que cela est réversible sur le chef, a attaqué sourdement M. de Montvert, et a fait intervenir pour cela quelques syndics de la Commune qui lui sont vendu, car ils sont appliqués à faire pluralité de voix dans cette assemblée comme dans le Conseil supérieur, et voila ce qu'il a entendu quand il a dit à M. de Montvert que toute la colonie écrivait contre lui.

M. de Montvert, plein de la sensibilité que de telles noirceurs excitent dans une âme honnête, a écrit une lettre fort vive contre M. Poivre, à M. le Duc de Praslin qu'il m'a communiquée, il m'a prié de me joindre à lui pour demander justice ; mais j'ai écrit en homme moins sensible que lui à ce trait odieux, parce que je savais à quoi m'attendre du personnage.

J'ai appris que M. de Launay portait un mémoire sous le manteau depuis lundi, et qu'il quêtait des signatures, cela m'a bien l'air des plaintes portées contre M. de Montvert, malgré les efforts d'imagination qu'on peut faire sur ces prétendues plaintes ; nous en ignorons le sujet, c'est jusqu'à présent un mystère impénétrable, elles doivent avoir peu de poids auprès du Ministre, car pour leur en donner il fallait que M. l'Intendant m'en parlât.

M. le Procureur général m'a informé que M. Codère, conseiller, ayant été faire l'interrogatoire à M. de Chemillé, de Lamerville et Archambault, écroués et prisonniers, M. de Chemillé s'était obstiné à ne pas répondre, sur quoi il a dit que le Conseil verrait quel parti il y aurait à prendre pour cette affaire. Pris court, je lui ai répondu que je n'y prenais d'autre intérêt que celui de voir des gens de condition maltraités et poursuivis rigoureusement avec nombre de citoyens peut-être plus à plaindre qu'eux, pour une affaire qui n'en valait pas la peine ; mais que le Conseil n'avait qu'à suivre sa procédure, que je prêterais main-forte quand j'en serais requis.

Du jeudi 3.

J'ai été informé que l'assemblée des syndics s'était tenue dimanche et lundi, qu'il y avait été arrêté de donner des pouvoirs à M. de Launay, assesseur au Conseil, qui passe en France par le navire *le Massiac*, et porte les dépêches de M. Poivre, pour suivre les objets de la députation de MM. de Maudave et Pitois, au cas que ceux-ci se trouvassent partis de France à l'arrivée de M. de Launay, et qu'ils eussent laissé des affaires concernant la colonie à décider après leur départ. Voila l'affaire de M. de Montvert et la plainte portée contre lui, M. Poivre a voulu donner plus de poids à son ambassadeur, et il a engagé les syndics qui sont à sa dévotion, à faire cette opération.

La marche de M. Poivre est si claire, que si la vérité marchait avec ces précautions elle devrait être suspecte.

M. Codère est venu me parler aujourd'hui du refus qu'a fait M. de Chemillé de répondre, et m'a tenu sur cela des pauvres discours. Je lui ai fait la même réponse que je fis hier au procureur général. Un moment après, il m'a écrit un billet pour requérir la main-forte pour [que] M. de Chemillé et le Sr Archambault fussent conduits demain au greffe pour y être interrogés, ce qui sera fait.

Il est arrivé le navire *le Petit Choiseul* démâté de son mât d'artimon, surpris en rade de Bourbon par le coup de vent qui a passé. Il nous apprend qu'il a laissé la corvette *le Vigilant* en péril dans les lames.

Le navire *le Massiac* est parti. J'ai confié mes dépêches à M. Martin Ducours, et j'ai écrit une lettre au capitaine pour les sauver des mains de l'ennemi en cas d'événement.

Du vendredi 4.

M. de Marigny et le Sr Archambault ont été conduits dans la chambre du greffe par un officier major de la Légion représentant la main-forte. Leur audition a été fort longue, et ils ont été reconduits en prison. Le procureur général est venu chez moi et m'a dit qu'il croyait que demain le Conseil prononcerait sur cette affaire, et que ces messieurs seraient élargis.

Il est bien étonnant que le Conseil s'obstine à poursuivre criminellement des sujets du Roi qui se prétendent opprimés par l'ancienne administration de cette colonie, et qui adressent des plaintes à la nouvelle pour qu'elle les fasse passer au Ministre. Le despotisme que l'ancien Conseil exerçait dans cette colonie n'allait pas plus loin.

Le Sr Archambault m'a écrit une lettre pour se plaindre du mauvais traitement qu'il a reçus de M. Codère dans son audition ; je crains fort que cet homme qui ne tient à rien, ne soit la victime de la mauvaise humeur du Conseil ; il n'osera peut-être pas pousser les choses à l'excès avec M. de Lamerville et M. de Chemillé. Tous les discours du procureur général tendent à cela, et le procédé de M. Codère dans l'audition du Sr Archambault appuie ma conjecture.

Du samedi 5 décembre.

Il fait depuis hier au soir un coup de vent terrible qui met en péril tous les vaisseaux qui sont dans le port, et malheureusement ce port est sans bateaux, et par là on ne peut pas porter aux vaisseaux les secours nécessaires, cependant tous les moyens sont employés, et j'y veille. La mauvaise administration de la Compagnie des Indes l'exposait à perdre tous les ans des vaisseaux dont la cargaison valait plus d'un million pour ne savoir pas dépenser cinquante mille livres pour les assurer dans ce port, et aujourd'hui la main-d'œuvre et le temps manquent pour se procurer les besoins les plus pressants. Je crains fort pour les embarcations que nous avons dehors.

Je croyais sur ce que m'avait dit le procureur général hier au soir, que le Conseil se serait assemblé aujourd'hui, et qu'il aurait terminé l'affaire de MM. de Chemillé et de Lamerville ; mais il n'y a point eu de Conseil, il faut qu'on soit bien aise de traîner les choses en longueur pour rendre les formes plus mortifiantes pour ces messieurs. Lorsque la passion conduit les hommes, il faut s'attendre de leur part, à de pareilles misères. J'irai demain leur faire une visite d'honnêteté, tant par rapport à eux que pour le public, car il ne faut pas que j'aie l'air de partager les torts d'autrui.

Du dimanche 6.

A 7 heures du matin j'ai été en rade ; le mal n'est pas si grand, mais l'effet du coup de vent prouve assez que dans un ouragan aucun vaisseau ne peut être en sûreté dans ce port jusqu'à ce qu'il soit récuré et bordé de quais. J'ai demandé au capitaine du port, un rapport par écrit des circonstances des avaries pour venir au secours de mon ignorance en fait de marine. Je le rapporterai sur ce journal.

J'ai poussé jusqu'à l'île aux Tonneliers pour voir MM. de Marigny et de Lamerville que j'ai trouvés extrêmement aigris des mauvais traitements qu'ils essuient ; j'ai travaillé à les tranquilliser et à les consoler, il faut espérer que leur affaire finira bientôt.

Le moulin à poudre ne peut être mis en activité qu'avec la main-d'œuvre de 26 Noirs, et cet atelier n'en a que 20 jusqu'à présent, il y en avait eu depuis 39 jusqu'à 45. J'ai fait venir chez moi M. Dubreuil et M. Fournier, pour voir quels moyens on pourrait prendre pour faire marcher parallèlement les besoins les plus pressants du service ; après avoir longtemps raisonné sur cette matière, les travaux de M. Dubreuil manquant également de bras, nous avons estimé que les corvées dues par les habitants, aux travaux du Roi pourraient être employées. Savoir celles du côté de Pamplemousses à tout ce qui a rapport à l'artillerie et aux batteries de cette partie ; et celles du côté de Moka et des Plaines de Wilhems aux travaux du génie qui se font au port ; sur quoi ces messieurs sont sortis pour aller en conférer avec M. Poivre et savoir son avis là-dessus.

J'ai reçu du Sr Gautier, capitaine de la Légion, commandant le Grand Port, une lettre sur l'abus qui est fait dans ce port de la main-d'œuvre qui et aux frais du Roi, en liasse N^o.

Du lundi 7.

Voyant que MM. de Chemillé, de Lamerville, et Archambault avaient subi leur interrogatoire, et que le Conseil qui devait s'assembler samedi dernier pour les juger, ne s'était pas même assemblé ce matin, quoique le procureur général m'eut prévenu de l'une et de l'autre séances pour cette affaire, j'ai considéré ce retardement comme affecté pour mortifier davantage des gens contre qui la passion se montre d'une manière trop maquée, cela m'a déterminé à écrire au procureur général une lettre N°81.

A 8 heures du soir le Sr Loustau [Lousteau], commis greffier, m'a porté un arrêt rendu à 3 heures de relevée qui ordonne leur élargissement ; il paraît que ma lettre a eu un effet prompt. J'ai sur le champ fait armer un canot pour aller chercher ces messieurs, car il n'est pas naturel qu'ils y passent la nuit ; c'est assez et beaucoup trop d'y avoir resté 9 jours.

J'ai écrit une lettre à M. Dubreuil en conséquence de celle que j'ai reçue hier du Sr Gautier, commandant au Grand Port : il faut déterminer la machine à une tendance générale à l'ordre. Cette lettre est f°82.

J'ai fait dresser des instructions pour les capitaines de la Légion qui commanderont successivement dans ce poste, et je les ai envoyées à M. Poivre copiées à mi-marge, accompagnées d'une lettre f°82.

Sur tout ce que j'ai appris depuis longtemps des menées et des propos indécents et répréhensibles du Sr Danthin, curé des Pamplemousses, tant dans le quartier des Pamplemousses, et plus particulièrement dans celui de Flacq, dont je n'ignore pas que M. Le Borgne, préfet apostolique, est instruit comme moi ; quelques-uns de ceux qui m'en ont fait le rapport m'ayant dit qu'ils l'en avaient averti ; je me suis déterminé à lui écrire une lettre pour lui demander que M. Danthin repassât en France. Ce M. Danthin en cherchant à aliéner les esprits de l'administration Royale, ne peut être que l'agent de MM. Hermans et Maudave, qui sont les grands arcs-boutants de l'intrigue qui tend à ramener ici l'administration de la Compagnie des Indes. Le départ de M. Danthin en imposera peut-être à ces esprits factieux qui se croient autorisés par celui qui les met en œuvre. Je désire fort que M. Le Borgne ne m'oblige pas à mettre de l'autorité dans cette affaire ; il paraît un homme assez bien intentionné, et j'ai lieu d'espérer qu'elle se fera sans bruit, car ma lettre amènera entre lui et moi une conférence dans laquelle il ne pourra pas disconvenir de la vérité des faits et de leur gravité.

J'ai reçu à 8 heures du soir une réponse de M. Le Borgne, par laquelle il convient de tout, je n'attendais pas moins de sa bonne foi et des bonnes intentions qu'il annonce. Sa lettre est en liasse N°.

Du mardi 8.

J'ai reçu réponse de M. Poivre à la lettre d'hier, elle est en liasse N°. Il n'a point mis des notes à la marge des instructions que je lui ai communiquées. Je ne sais pas pourquoi dans sa lettre il me dit de laisser le garde-magasin le maître de son magasin auquel je ne touche pas par mes instructions ; je ne sais pas non plus pourquoi il me parle de dissipation qui serait cruelle dans l'état où l'on est, car c'est pour l'éviter que j'assujettis à l'ordre du commandant, toute consommation de munition de guerre et celle qui sera faite par la Légion ou détachements extraordinaires : c'est faute de cette précaution qu'il fut fait au Grand Port le jour de la St Louis une consommation énorme de poudre qui n'a été justifiée par aucun ordre du commandant, et que M. Fournier n'a pas voulu passer sur l'état que lui en a présenté le garde-magasin parce qu'il a été blessé de la quantité.

J'aperçois que M. Poivre affecte de semer des ambiguïtés dans toutes ses lettres, il semble que c'est pour en tirer parti dans l'occasion. J'aurais imputé autrefois ces petites finesses au Sr Challan qui les écrit, car quoique M. Poivre m'ait annoncé qu'il n'était plus son secrétaire, celle dont il est question ici est de son écriture ; mais j'en ai tant reçu de M. Poivre qui portent le même caractère, qu'il n'y a plus tant à s'en prendre au Sr Challan.

J'ai cru devoir répondre à cette lettre par cette raison, car il faut tâcher de rendre les choses claires, ma seconde lettre est f°84.

La maison du Réduit ayant été totalement démeublée par ordre de M. Poivre, je lui marque dans ma lettre de faire l'inventaire du peu de meubles qui y restent, pour n'être chargé que de ce qui me sera livré lorsque j'habiterai cette maison ; il m'a fait sur cet article une réponse fort extraordinaire, car il m'a marqué par sa lettre en liasse N° qu'il n'avait aucune connaissance que cette maison appartenait

au Roi, tandis que cela fut déterminé entre nous sans difficulté le 16 octobre, que postérieurement cette affaire fut agitée contradictoirement et définitivement déterminée par ma lettre du 26 octobre par laquelle je prends sur moi cette prise de possession pour le compte du Roi, dont j'ai rendu compte au Ministre.

J'ai encore été obligé de lui écrire une troisième lettre pour le ramener à la vérité f°84. Cette lettre est importante mais trop longue pour être analysée ici.

J'ai donné au Sr Boucher, procureur du Sr Ch. de Marcenay, un billet pour porter à M. Poivre, et retirer le paiement de la pirogue empruntée par mon ordre au Sr de Marcenay et périe sur les récifs dans l'opération du Sr de Séligny. M. Poivre ayant fait passer ce billet à M. Gonet, j'ai reçu une lettre de lui par laquelle il m'envoie un modèle de certificat que je n'ai pas cru pouvoir signer. Je lui ai répondu en lui en envoyant un autre à peu près de cette forme, mais différent dans les termes et dans l'expression : ils sont avec sa lettre en liasse N°. La mienne au Sr Gonet est f°86.

Autre lettre du Sr Gonet dans laquelle je ne vois que des difficultés recherchées pour me faire perdre mon temps, m'embarrasser dans les formes, me donner de l'humeur et m'exciter peut-être à la témoigner trop ouvertement ; car je m'aperçois depuis longtemps que ces gens-là ne cherchent qu'à me porter à quelqu'acte de violence, il n'y réussiront pas à moins que le service du Roi ne vint en grand péril, alors je donnerai à l'autorité, la force et l'activité qui lui convient.

M. Dubreuil est venu me parler et m'a dit qu'il était convenu avec M. Poivre de faire revenir du Grand Port tous les ouvriers blancs et les Noirs : M. Poivre me l'avait déjà marqué : je crois que cela est très bien fait, car toute la main-d'œuvre qui se trouve dans ce port est en pure perte pour le Roi et ne tourne qu'au profit du garde-magasin. Il m'a dit aussi qu'ils étaient convenus que le Sr Pitel chargé de l'exploitation des bois du Roi, aurait la surveillance des travaux en qualité de commis, et qu'il en rendrait compte à M. Dubreuil ; tout cela s'accorde avec ma façon de penser que j'ai expliquée à M. Poivre par ma lettre du 7 et avec les instructions que j'ai données à l'officier commandant. Nous parviendrons peut-être peu à peu à rétablir l'ordre, et cela serait déjà fait si les passions ne traversaient pas les affaires.

Du mercredi 9.

M. Poivre m'a écrit aujourd'hui une lettre datée du 10 par méprise dans laquelle en acquiesçant définitivement à la prise de possession du Réduit, il a l'air d'en prendre la disposition exclusive, de telle manière que j'eusse à lui demander la permission de l'habiter dans la saison où cela est nécessaire. Comme cette maison a toujours été habitée par le gouverneur, que M. Poivre en a acquis une très agréable, je lui ai écrit là-dessus une lettre par laquelle je lui explique encore comme je l'ai déjà fait plusieurs fois qu'il doit avoir la direction de la culture utile et intéressante par les plantes que ce jardin renferme, que cela s'étend sur les réparations des bâtiments, et généralement sur tout ce qui est dépense ou amélioration pour le compte du Roi ; mais que la maison doit être habitée par le gouverneur, et les meubles qui s'y trouveront être à son usage et mis sur son compte pour qu'il en réponde, ma lettre est f°, la sienne est N°.

Voyant que les difficultés de M. Gonet ne finissent point, j'ai pris le parti de faire payer de mon argent la pirogue du Sr Marcenay, et j'en demanderai le remboursement au Ministre. Ceci ressemble beaucoup à l'histoire de mes 6 négrillons, il faut que M. Gonet se sente autorisé pour oser mettre dans sa marche avec moi, l'insolence qu'il y met : je lui ai envoyé le mandat que je tire sur le trésorier sur mes appointements, afin de le contrôler pour en faire pièce justificative de mon déboursé : nouvelle difficulté là-dessus, nouvelle lettre, nouvelle réponse, la lettre en liasse N° et ma réponse f°88. Si tous les gouverneurs généraux sont ainsi assujettis aux caprices d'un contrôleur, je ne comprends pas comment les grands seigneurs du Royaume consentent à l'être. Je rendrai compte de tout ceci à M. le Duc de Praslin pour me faire rembourser, et j'espère qu'il me délivrera à l'avenir de cette persécution, rien n'est plus nuisible au bien des affaires, car on perd tout son temps dans ces éclaircissements minutieux ; il faut convenir aussi qu'ils deviennent trop indécents, et il y a quelque mérite à conserver sa tête froide.

J'ai envoyé au commandant du Grand Port les instructions dont j'ai donné communication à M. Poivre.

A midi j'ai reçu une lettre du Sr Gauthier capitaine de la Légion actuellement commandant dans ce poste, en liasse N° par laquelle je vois que le Sr Delaunay garde-magasin s'applique à s'arroger une autorité exclusive sur les pilotes et maîtres du port : ses prétentions se soutiennent avec tous les officiers qui successivement se sont relevés dans ce poste, c'était en partie le sujet des grandes plaintes qui avaient été portées à M. Poivre contre M. Pelletier ; mais je lui ai écrit ce matin en lui envoyant les nouvelles instructions de mettre beaucoup de sagesse et de circonspection dans sa conduite, je suis sûr qu'il le fera.

A 8 heures du soir j'ai reçu une lettre de M. Poivre, avec l'extrait d'une que lui écrit le Sr Delaunay, en liasse N°. Ce Delaunay est un drôle qui déguise les faits et avance des faussetés, et M. Poivre profite de cette occasion pour me dire les choses les plus désagréables sur le compte de mon neveu ; c'est une peine qu'il prend à pure perte, il n'est pas capable de me blesser. Le Sr Gautier est très capable de bien faire sa besogne partout où on le mettra ; il a pour lui le jugement qui supplée à l'expérience dans ce qui est du ressort du bon sens ; il a de plus l'honnêteté et la bonne intention ; je suis tranquille. Je répondrai demain à M. Poivre. Avec cette lettre j'en reçois une autre par laquelle M. Poivre me marque qu'il enverra incessamment M. Chevreau faire l'inventaire des meubles du Réduit.

Pourquoi ce nouvel inventaire ? A l'arrivée de M. Gonet et de M. Dubreuil, ils firent cet inventaire conformément à leurs instructions ; depuis et avant notre arrivée il fut pris dans la maison du Réduit les meilleurs et les plus beaux meubles pour meubler la maison de M. Poivre où il n'y avait que les quatre murailles ; il fallait bien prendre des meubles quelque part ; mais on aurait bien pu avoir l'honnêteté de ne pas prendre le lit de la chambre à coucher de M. Desforges. Depuis ma lettre du 26 octobre par laquelle je détermine la prise de possession du Réduit pour le compte du Roi, il a été enlevé par ordre de M. Poivre une quantité indéfinie de meubles, et c'est le Sr Belleval qui a fait cet enlèvement avec 80 Noirs ; le billet de M. Poivre remis au sergent de garde, et du [en blanc] et porte que ces meubles sont pour meubler l'Intendance ce qui est impossible car elle ne pouvait pas contenir une chaise de plus. Tout cela est fort louche.

Les inventaires ayant été faits à l'arrivée des commissaires du Roi, il s'agit aujourd'hui de les vérifier et de les arrêter par une forme qui constate les meubles qui sont à l'usage du Gouverneur, et ceux qui sont à l'usage de l'Intendant, afin qu'ils en répondent et qu'ils les remettent à leurs successeurs quand ils seront relevés ; je crois aussi que dans la prise de possession, tous les actes faits entre l'administration Royale et la Compagnie des Indes, doivent être signés par M. Poivre et par moi, et j'ai expliqué mon opinion là-dessus dans ma lettre du jour d'hier.

Du jeudi 10.

En réponse à la lettre de M. Poivre d'hier au soir sur le prétendu désordre du Grand Port, je lui ai envoyé copie des deux lettres que j'ai reçues du Sr Gautier, et comme M. Poivre nie et avance tout ce qu'il veut, j'ai pris la précaution de déposer les originaux chez un notaire et d'en faire collationner les copies car il aurait pu dire et il aurait dit sûrement que j'avais fait faire ces lettres après coup. Dans cette lettre je lui explique ma façon de penser sur le Sr Delaunay garde magasin du Grand Port, elle est f° 89.

M. Dubreuil a répondu à ma lettre du 7 au sujet de la main-d'œuvre du Grand Port : sa lettre prouve le défaut de surveillance sur les travaux du Roi dont le Sr Gauthier s'est plaint, et les abus qui en résultent ; elle est en liasse N°.

Les montagnes ont signalé deux petits vaisseaux, je voudrais bien que *le Vigilant* en fut un, car je suis bien inquiet sur cette corvette du Roi.

Il m'a été présenté une requête signée Lamerville, Chemillé et Archambault, tendant à ce qu'en vertu de l'autorité qui m'est confiée, et sur le vu d'un arrêt du Conseil d'Etat privé rendu dans une matière à peu près semblable à celle pour laquelle ils ont été décrétés ; lequel arrêt défend au Conseil supérieur de l'île de Bourbon de faire de telles procédures, j'interdis les poursuites commencées contre eux à raison de la requête L'auguste protection. J'ai répondu au bas de la requête ce qui suit « Si le Conseil supérieur de l'Isle de France soumet à sa juridiction des matières qui ne sont pas de sa compétence, c'est au Roi à le réprimer ; Sa Majesté par son ordonnance concernant le gouvernement civil article 2 dûment enregistrée, défend à ses gouverneurs lieutenants généraux de s'entremettre sous quelque

prétexte que ce puisse être, dans les affaires qui auront été portées devant les Conseils supérieurs. En conséquence M. Dumas n'a rien à statuer sur la présente requête.

Du vendredi 11.

La corvette du Roi *le Vigilant* et le bateau *l'Etoile du matin* sont entrés dans ce port, le premier a été fort près de sa perte et obligé de couper ses mâts, mais la bonne fortune veille sur nous, les vaisseaux du Roi font merveille, on n'a jamais fait des voyages si prompts ; par cette activité l'approvisionnement de l'île est assuré.

Le bateau a essuyé les deux coups de vent sans souffrir ; le Sr d'Etcheverry a raison de dire qu'il se croit plus en sûreté que dans *le Tonnant* ; ici tous les marins de Lorient sont en grand défaut.

J'ai écrit à M. Poivre pour lui donner communication des instructions que j'ai fait dresser pour les commandants de quartier que je me propose d'aller mettre en fonction incessamment.

Peu de temps après j'ai appris qu'il était depuis deux jours à sa campagne pour le reste de sa semaine ; j'ai fait dire au Sr Challan de lui faire passer mes lettres.

J'ai appris aussi que le Sr Danthin curé des Pamplemousses rappelé au port par M. Le Borgne préfet apostolique, avait pris un prétexte pour retourner à la cure le jour que M. Poivre est allé à sa campagne qui tient au presbytère, et n'est pas loin des habitations de MM. Hermans et Maudave ; il y a apparence que la lettre que j'ai écrite à M. Le Borgne au sujet de ce curé a fait sensation, et qu'elle occasionne l'assemblée de ce conciliabule.

M. Tête, [Teste], vicaire général est arrivé de Bourbon par *le Vigilant* : il est venu me voir ce matin et m'a présenté le successeur qu'il donne à M. Le Borgne, il se nomme M. Contenot ; c'est un homme de qui j'ai entendu parler d'une manière qui ne lui est pas favorable. C'est un arrangement préparé de loin : M. Le Borgne, ami de la paix, du bien public, et du service du Roi, n'étant pas l'homme qu'il fallait ici à M. Poivre, et M. Tête qui est un partisan outré de la Compagnie des Indes est un homme à sa dévotion. Ce changement du chef du clergé de cette île est si frappant que si j'étais dans l'ignorance de ce qui se passe, il serait seul capable de m'illuminer. Le service de Dieu y perdra et surtout le service du Roi : le clergé de qui je suis très satisfait jusqu'à ce jour parce qu'il ne se mêle de rien, va devenir pour moi une nouvelle source de contradictions.

Il nous est arrivé par *le Vigilant* un soldat déserté au départ du *St Louis*, et arrêté sur ce vaisseau à Bourbon, j'ai ordonné qu'on lui fit son procès.

J'ai reçu une longue lettre de M. de Bellecombe en liasse N° . J'ai répondu f°91. Les matières ne sont pas assez importantes pour être analysées ici. Il m'annonce une lettre commune qui ne m'a point été remise ; mais il ne me dit pas à qui il l'a confiée.

M. Chevreau m'ayant informé qu'il allait procéder à l'inventaire du Réduit, j'ai envoyé un officier major pour y être présent.

Du samedi 12.

Conseil de guerre, exécution du soldat déserteur.

Départ du Vaisseau de la Compagnie des Indes, *le Petit Choiseul* allant à Bourbon. J'ai écrit à M. Desforges, ma lettre est f°93.

J'apprends que les syndics et députés sont arrivés sans doute pour s'assembler demain. Mais ils ne sont pas venus m'en demander la permission selon l'usage. Seraient-ils capables de s'assembler sans permission ? Si cela leur arrive je leur ferai signifier par un officier major un ordre en commandement de rompre sur le champ leur assemblée.

M. de Montvert m'ayant demandé par écrit suivant sa lettre en liasse N° une revue d'inspecteur à laquelle M. Chevreau commissaire soit appelé, j'ai écrit à M. Chevreau pour le prévenir que je ferais demain cette revue, à laquelle je l'ai prié d'assister en sa qualité de commissaire ayant la police de la Légion : j'espère que M. Poivre arrivera demain matin, et je l'inviterai à y assister lui-même. Cette revue a pour objet de constater par une interrogation personnelle faite à chaque soldat de la Légion,

tout ce que chaque individu a reçu en fourniture ; la somme totale de cette distribution avec ce qui reste en magasin, doit faire la balance de tout ce qui a été pris dans les magasins de la Compagnie des Indes par l'état-major de la Légion.

Du dimanche 13.

J'ai été attentif aux mouvements des syndics, et je m'attendais qu'ils s'assembleraient sans ma permission, car au point où ils portent l'insubordination et l'insolence il faut s'attendre à tout ; mais à neuf heures l'un d'eux est venu chez moi me demander la permission de tenir assemblée. Ma réponse a été une défense formelle et par écrit de s'assembler jusqu'à nouvel ordre attendu qu'il ne m'avait pas été rendu compte de ce qui avait été délibéré et arrêté dans la dernière assemblée : la minute de l'ordre que j'ai donné est f°.

A onze heures on a porté un billet à M. Geraud ancien syndic par lequel l'assemblée des syndics était constatée. Ce billet a été porté chez moi où M. Geraud se trouvait alors, il était ouvert et sans adresse, un Noir mal instruit me l'a remis, et j'ai vu qu'il était daté de l'assemblée. L'original est en liasse N°. Sur cette contravention formelle j'ai envoyé chercher le Sr Maulu chez qui l'assemblée avait été indiquée, et le Sr Pradier à qui j'avais remis la défense de la tenir. Le Sr Maulu qui était alors seul chez lui est venu, m'a dit que c'était un malentendu de la part du Sr Morel secrétaire de la commune ; qu'il n'avait point été tenu d'assemblée conformément à mes ordres et le Sr Maulu voulant excuser les syndics et députés de ne m'avoir pas rendu compte de leur dernière délibération, m'a dit avec une naïveté admirable qu'il n'avait été question dans cette assemblée que d'écrire à leurs députés à Paris pour leur donner de nouvelles instructions.

Ces syndics prennent bien sur eux sur la foi de M. Poivre. Sur quel fondement se croient-ils en droit de donner des instructions aux députés sans l'aveu du gouvernement, et sans avoir pris l'avis des habitants de leurs quartiers respectifs dont ils se disent les représentants, tandis que lorsqu'ils ont envoyé ces députés ils n'ont rien fait que de l'aveu et par la motion de l'administration d'alors, de laquelle ils se sont appuyés dans toutes leurs démarches, pour agir en cette occasion contre le sentiment de la plus grande partie des habitants ; quoiqu'il en soit il est contre l'ordre établi depuis leur création de s'assembler sans prévenir le gouverneur du sujet de leurs délibérations, et sans lui rendre compte du résultat. J'ai eu l'honneur de prévenir M. le Duc de Praslin par ma dépêche du 2 décembre présent mois de l'expédition du *Massiac* que je réprimerai cette entreprise faite contre l'autorité, et si la soumission aux ordres que j'ai donnés n'était pas entière, je suis déterminé à faire arrêter les délinquants, car cela devient tout à fait nécessaire, ou bien il faudrait livrer le gouvernement à l'anarchie.

J'ai fait la revue et l'inspection à laquelle M. Chevreau commissaire a assisté ; j'ai interrogé en sa présence chaque soldat l'un après l'autre sur des états dressés à cet effet ; chacun est convenu de ce qu'il a reçu ; il s'est trouvé sur toute la Légion deux paires de souliers et 3 cols dont la distribution est incertaine.

Les deux compagnies de la Légion qui sont à Bourbon n'ont pas pu compléter cette vérification, mais l'égalité à peu près des fournitures faites, porte la clarté sur ce qui les concerne, comme sur les compagnies qui se sont trouvées à la revue, et il en est de même des soldats de garde ou à l'hôpital. Cette balance exacte que j'ai fait remarquer à M. Chevreau l'a obligé de convenir de l'exactitude de l'opération ; je ne doute pas que cet aveu n'ait été un peu forcé par l'évidence ; cependant au retour de ma tournée je ferai la même opération avec les soldats qui se sont trouvés aujourd'hui de garde ou à l'hôpital, et au commencement du mois prochain elle sera faite avec ceux qui sont détachés au port du Sud-Est et à Flacq qui seront relevés alors.

Du lundi 14.

Je pars pour aller faire reconnaître les commandants des quartiers, et les officiers des troupes nationales dans les quartiers de l'île, auxquels j'ai donné d'avance l'ordre pour s'assembler à jour et heure : par cette opération je mettrai chaque citoyen dans la classe qui lui convient pour bien exécuter cet article de mes instructions, qui dit que dans une colonie tout citoyen doit être soldat, et j'observerai de n'humilier personne par la manière de l'être.

M. Poivre étant arrivé trop tard hier au soir pour lui redemander les instructions des commandants de quartier que je lui ai données en communication : elles ne pourront pas être lues aux assemblées des quartiers, car je lui ai envoyé la minute, et il ne m'en reste pas de copie ; mais j'ai chargé M. de Montvert de les lui redemander ce matin quand il sera levé, et de me les envoyer sur le champ.

[Du mardi 15 au dimanche 20 : rien dans le journal]

Du lundi 21.

Je suis arrivé hier au soir ; j'ai trouvé la flûte du Roi *la Garonne* dans le port, la célérité de ses voyages est fort satisfaisante : la traite du Roi a eu tout le succès désirable au Fort Dauphin ; il paraît que le Sr Glemet a parfaitement bien réussi auprès des naturels du pays. La pratique des sauvages du Canada lui avait acquis l'aptitude nécessaire.

Pendant ma tournée j'ai reçu une lettre de M. de Montvert qui renferme la réponse de M. Poivre à la demande qu'il lui avait faite de ma part des instructions des commandants de quartier que je lui avais remises en communication : son humeur se manifeste en toute occasion sur tout ce qui se rapporte au militaire : j'avais dressé ces instructions d'avance pour les lire aux assemblées de quartiers, et elles étaient propres à inspirer la confiance et à faire voir à tous les citoyens l'attention que le Roi porte à maintenir leur liberté dans cet établissement : n'importe je les ai annoncées, et tout le monde en aura connaissance dans un autre temps.

J'ai reçu le 14 à la Montagne Longue, une lettre de M. Hermans qui réclame privilège et exemption, et qui en conséquence n'a envoyé aucun de ses engagés à l'assemblée du quartier de Pamplémousses, sa lettre est en liasse N° Cet homme travaille sourdement à contrarier tout ce qui part de l'administration nouvelle : je le tiens un homme pernicieux et dangereux pour quiconque ne le connaîtrait pas ; c'est par lui que s'est conduit M. de La Roche, son beau père, qui après avoir fait solliciter par toutes voies le commandement du quartier des Calebasses, n'a pas craint de donner un mauvais exemple à toute la colonie, grand propriétaire comme il est en me disant publiquement à l'assemblée qu'il ne pouvait pas fournir des Noirs aux exercices du canon et de la mousqueterie, que j'ai projeté conformément à ce qui a été pratiqué de tous temps dans cette colonie, et nommément pendant la dernière guerre : les éloges que j'ai donnés à l'établissement de M. Hermans, et de son bataillon noir devaient produire un autre effet ; mais des gens qui courent à leur intérêt pécuniaire, et qui se sentent autorisés par un homme en place n'observent pas tant de mesures à quatre mille lieues de la capitale.

J'ai vérifié au Grand Port la fausseté de tout ce qui est contenu dans la lettre que le Sr Delaunay garde magasin de ce port écrit à M. Poivre en date du 8 décembre présent mois, et dont M. Poivre m'a envoyé un extrait le 9. Je tiens cet homme pour un mauvais sujet, et je suis fort content des officiers de la Légion ; cependant je relèverai M. le Ch. de Montvert qui fait les fonctions de major dans ce poste, parce que je le trouve vétilleux.

A l'assemblée du quartier de Moka, j'ai suspendu la réception du M de Vignol destiné à être le commandant de ce quartier, parce que M. Poivre lui a dit en parlant à lui qu'il était un cabaleur et un mauvais sujet, et que M. Vignol m'en a porté plainte le jour même, parce qu'ensuite M. Poivre a porté une plainte au Conseil contre le quartier de Moka en s'inscrivant en faux d'une délibération que M. Vignol avait signée, et que postérieurement M. Poivre a dit en plein Conseil au procureur général gendre de M. de Vignol, que son beau-père était un cabaleur, et qu'il était bien aise de le lui dire ainsi publiquement. Quoique je pense différemment sur le compte de M. de Vignol officier qui est un des notables de cette colonie, un père de famille respectable en cette qualité, un bon habitant ; je n'ai pas cru devoir le mettre en fonction, que la plainte portée par M. Poivre contre le quartier de Moka n'ait été jugée, ce qui amènera naturellement la justification de M. de Vignol sur ce qui lui est imputé.

Pour suivre l'opération commencée le 13 du courant par la revue d'inspection que j'ai faite à laquelle M. Chevreau a assisté, je l'ai fait prier de se trouver aujourd'hui à la vérification des magasins de la Légion ; il a répondu qu'il ne le pouvait, M. Poivre lui ayant défendu de se mêler de cette vérification. (Je n'ignorais pas qu'il avait eu une altercation avec M. Poivre pour s'être trouvé à la revue du 13) ; je l'ai fait prier de passer chez moi, il est venu et m'a répété que M. Poivre lui avait défendu d'assister à cette vérification ; sur quoi je lui ai dit que M. Poivre n'était point autorisé à donner un ordre contre

ma réquisition ; et par tous ses discours il m'a fait entendre qu'en sa qualité de commissaire de la marine il ne reconnaissait ici que l'autorité de celui qui fait les fonctions d'intendant, que ses instructions particulières, et celles de M. Poivre ne disant que cela ; bref, il m'a contesté le droit d'exiger sa présence dans une opération qui concerne la Légion dont il a la police ; sur quoi je lui ai fait expédier un ordre en commandement dont la minute est f° M. Chevreau a encore voulu tâter le terrain quand il a eu cet ordre en main, et il m'a dit, mais enfin Monsieur si par les circonstances j'étais dans le cas de ne pas exécuter cet ordre ; je lui ai répondu que tout homme qui n'exécutait pas un ordre donné en commandement, s'exposait à être arrêté, parce qu'il était alors sous la peine de désobéissance.

M. Chevreau ayant été communiquer mon ordre à M. Poivre, est revenu, m'a tenu encore des discours sur sa dépendance immédiate et exclusive de M. Poivre, et a fini par me dire que M. Poivre pour le bien de la paix avait bien voulu consentir qu'il continuât d'assister à cette vérification, laquelle a été continuée sur le champ.

Si M. Poivre agissait pour le bien de la paix comme il le dit le service du Roi n'éprouverait pas des contradictions qui se renouvellent à chaque instant tant de la part du Conseil supérieur que de la part des syndics, il ne recevrait pas lui-même l'impulsion et les conseils pernicieux de tous ceux qui ont intérêt dans cette colonie à contrarier les opérations de l'administration royale, à la décréditer et à ramener celle de la Compagnie des Indes : M. Hermans, le Ch. de Maudave jouent un grand rôle là-dedans ; mais je ne connais pas quel intérêt y a M. Pecquet, je ne lui connais d'autre motif que celui de vouloir être un personnage.

Comment M. Poivre après avoir jeté un doute affreux sur l'état-major de la Légion, peut-il mettre tant de résistance à une vérification qu'il a lui-même rendue nécessaire ; ceci rassemble trop au déchargement de *la Garonne* et au doute que M. Poivre voulut jeter sur la fidélité de cette opération.

M. Poivre est venu ce matin chez moi avec un air ouvert et riant ; je l'ai eu froid et sérieux, car après la manière dont il traite les affaires avec moi, il y aurait trop de duplicité à affecter l'air de la confiance : je lui ai parlé de la réunion au Domaine ordonnée par mon instruction, des terres concédées depuis l'édit du mois d'août 1764. Il est convenu qu'il fallait y procéder incessamment ; mais je prévois que cette opération traînera en longueur ainsi que toutes les autres.

La vérification des magasins de la Légion s'est trouvée exactement conforme à l'état du quartier-maître : il nous reste à faire l'appel des effets reçus par les soldats qui étaient de garde ou à l'hôpital le jour de la revue ce qui sera fait demain.

Du mardi 22.

J'ai redemandé à M. Poivre par un billet la minute des instructions pour les commandants de quartier, que je lui avais envoyé en communication le 11 décembre ; il me les a renvoyées avec une lettre en liasse N° , à laquelle j'ai répondu f°.

Dans cette réponse je lui ai marqué P. S. que M. de Bellecombe par sa lettre du 17 novembre m'annonce une lettre commune de M. de Crémont et lui, pour M. Poivre et pour moi, dont je n'ai point entendu parler, et je le prie de me dire s'il en a quelque connaissance ; il ne m'a pas répondu à cela.

La revue d'inspection commencée le 13 a été continuée pour les soldats, qui étaient de garde ou à l'hôpital ce jour-là ; je ferai relever après demain le détachement qui est au Grand Port pour achever cette opération.

J'ai appris que M. Poivre avait acheté le navire de la Compagnie *le St Charles* pour le compte du Roi ; il ne m'a point communiqué son dessein auquel je n'aurais point accédé, car à quelque prix que ce navire ait été acheté, il est toujours trop cher par sa vétusté ; il fut construit l'année 1751, depuis 1752 il navigue dans ces mers, d'où l'on peut juger du service qu'on en doit attendre.

Sur le rapport qui me fut fait hier au soir par M. de Marigny, commandant en second de la flûte du Roi *la Garonne*, qu'il avait été embarquer depuis quelques jours des bois de construction sur le navire *le Montmartel*, objet de commerce dont l'exportation est interdite par les règlements de l'ancienne administration, auxquels ceux de la nouvelle n'ont point dérogé, j'ai donné ordre au Sr Trémigon, commandant de la rade, d'envoyer faire la visite de ce navire, pour savoir en quoi consistent les bois

en question : le rapport par écrit qui m'a été fait en liasse N° quoiqu'il contienne 41 pièces de bois tord, quelques courbes et bordages, ne m'a pas paru un objet assez considérable pour ordonner le déchargement de ces bois, d'autant mieux que M. Poivre protège cet armement, et qu'il pourrait croire que je mets de l'humeur à cela.

Du mercredi 23.

M. Pecquet, colonel au service de la Reine de Hongrie, habitant de cette colonie, et l'un des députés qui prétendent former ici ce qu'ils appellent la chambre syndicale, m'a présenté une requête en concession d'un emplacement au port pour y établir une maison, attendu est-il dit dans cette requête, que les affaires de la colonie l'y appellent journellement.

Comme ce député est un de ceux qui ont mis le plus de chaleur et le plus d'indécence dans les obstacles que cette assemblée de syndics a tenté d'apporter à l'établissement des Troupes nationales, j'ai refusé sa requête, et je lui ai dit qu'étant membre d'une chambre prétendue qui osait se mettre en opposition avec ce gouvernement, il ne m'était plus permis de lui accorder les grâces du Roi dont ce gouvernement dispose : c'est ainsi que j'en userai dans l'occasion avec tous ceux qui se sont montrés contradicteurs de ce qui a été ordonné par le Roi, et j'attends approbation d'une telle conduite.

Départ du navire de la Compagnie *l'Outarde* commandé par le Sr Magny, à qui j'ai remis une lettre pour M. Choquet en l'avertissant qu'elle renferme une dépêche pour M. le Duc de Praslin ; cette dépêche est f°. Le navire a touché en sortant ; c'est ce que feront presque tous ceux qui entreront ou qui sortiront de ce port jusqu'à ce qu'il ait été récuré et bordé de quais.

M. Danthin est venu me voir, s'est excusé du mieux qu'il a pu, m'a témoigné n'être pas fâché de s'en retourner en France ; mais n'a pas protesté de calomnie ; les faits sont trop avérés : il s'est retranché sur la droiture de ses intentions ; et il a reçu de moi toutes les marques d'honnêteté que j'ai pu lui donner en cette occasion.

Le Bureau de commerce m'ayant écrit hier, pour faire arrêter le Sr Le Roux, écrivain du navire *l'Outarde* qui refusait de s'embarquer, il fut conduit et consigné à bord ; mais il s'est échappé pendant la nuit, et l'ayant fait chercher, le Sr Sainte Foy m'a porté une requête présentée au Conseil, au bas de laquelle est une ordonnance de M. Poivre qui prescrit audit Le Roux de ne pas sortir de l'île, sans que le Conseil ait prononcé sur la demande de ses créanciers.

Du jeudi 24.

Les affaires du cabinet ne m'ayant pas permis de me trouver aujourd'hui à la parade, les officiers de la Légion sont entrés chez moi après la garde montée selon l'usage ; n'étant pas dans le salon de compagnie pour les recevoir, il sont sortis quelques temps après, et M. de Launay, capitaine dans la Légion, a dit à haute voix et répété plusieurs fois en descendant l'escalier, qu'il espérait que cette visite serait comptée pour une ; ce propos a fait une espèce d'esclandre que tout le monde a trouvé indécent ; et l'ayant entendu moi-même de mon cabinet qui est placé pour cela, je l'ai dû trouver mauvais : il tend à l'insubordination que je dois réprimer. Je ferai prier M. Delaunay demain de se dispenser de venir chez moi, et de se borner à rendre compte au major de la Légion de ce qui concerne son service ; cet officier manifeste trop publiquement et surtout depuis le départ de son frère, ses dispositions contraires au bon ordre : le public imputerait à faiblesse si je poussais plus loin les ménagements que j'observe depuis longtemps avec lui par considération pour ses protecteurs.

Du vendredi 25.

Arrivée d'une goélette venant de Bourbon, expédiée de ce port pour ladite île par M. Poivre à mon insu depuis environ 15 jours : j'ai reçu par elle quatre lettres de M. Bellecombe en date des 1^{er} novembre et 15 décembre et la lettre commune qu'il m'avait annoncée et qui n'avait pu partir par l'autre occasion : M. Poivre est venu chez moi pour l'ouvrir : elle contient une ordonnance rendue pour la taxe des grains.

M. Thomé, aide major, ayant été chez M. Delaunay [de Launay] le prier de ma part de se dispenser de venir chez moi à raison de l'indécence qu'il y commit hier matin, M. Delaunay l'a prié de se charger de me remettre sa démission, ce que M. Thomé a refusé. Sur quoi M. Delaunay est venu lui-même chez moi avec un air fort échauffé, assez insolent ; m'a dit qu'il venait me donner sa démission que j'ai cru devoir accepter par l'air, le ton, la manière, et les propos à l'avenant qu'il m'a tenus : si j'avais fait mon devoir je l'aurais fait arrêter : je me suis contenté de lui laisser écrire sur la table de mon cabinet sa démission qu'il a fait en forme de lettre, en liasse N^o , à laquelle il lui a plu de donner sa mauvaise santé pour prétexte ; je n'ai pas cru devoir contester sur les termes : cet officier donnait depuis quelques temps l'exemple de l'insubordination et de l'indiscipline, et avait l'air d'un homme qui cherche à former un parti dans la Légion. Cela s'est surtout manifesté depuis le départ de son frère par *le Massiac*, car tant qu'il a été ici, c'est lui qu'il faisait agir dans les projets séditions qu'il méditait, observant de se tenir lui-même à l'écart.

Du samedi 26.

Arrivée du navire *l'Utile* commandé par le Sr Cornick [Cornic]. J'ai reçu une lettre du Ministre sur les volontaires de la Légion ; nous en avons reçu une commune sur les fusils fournis de Tulle pour l'armement des milices. Le détachement de 20 hommes de la Légion embarqué sur ce navire en a perdu un dans la traversée, les autres sont en bonne santé. Ce navire a eu six mois de traversée, il a laissé *l'Ambulante* au Cap d'où elle devait partir 5 ou 6 jours après, ce vaisseau du Roi tarde car il marche beaucoup mieux que le navire *l'Utile* qui a fait une traversée longue du Cap ici.

J'ai reçu une lettre de M. de Rouxelin, capitaine des Troupes nationales, commandant au quartier de Flacq en l'absence de M. Dusel [*ou du Sel*]; il m'envoie une lettre qu'il a reçue lui-même de M. le Ch. de Maudave : cette lettre confirme tout ce que j'ai marqué à M. le Duc de Praslin sur le compte de son auteur. Sa conduite, celle de M. Hermans, et celle de M. de La Roche se rapportent si bien, qu'il n'est pas permis de douter qu'elle n'ait été concertée ; M. Hermans toujours plus habile se ménage un peu mieux ; mais les ressorts qu'il fait jouer se montrent malgré lui en tâchant de réunir tous les moyens de défense en cas de nécessité ; j'observerai de n'user d'autorité dans les choses, qui ne me sont pas positivement ordonnées par mes instructions, jusqu'à ce que les besoins de la défense m'y contraignent, et je rendrai compte à M. le Duc de Praslin de mes dispositions et des obstacles que les gens mal intentionnés y opposent. Les lettres de MM. de Rouxelin et Maudave sont en liasse N^o , ma réponse à M. de Rouxelin est f^o .

M. Poivre est venu chez moi dans l'après midi pour faire l'ouverture de la lettre commune que nous avons reçue du Ministre ; après en avoir fait la lecture, il m'a dit en conversation familière qu'on lui marquait de Paris que les députés de cette colonie avaient eu de fréquentes audiences du Ministre, et que sur le tableau qu'ils lui avaient fait de la misère de ces colonies, M. le Duc de Praslin témoignait ouvertement qu'il se repentait d'en avoir pris l'administration pour le compte du Roi, et qu'elle pourrait bien revenir à la Compagnie des Indes : c'est une petite malice de sa part, il a voulu m'alarmer ; mais il y a une suite de maladresses dans son fait, car il ne sait pas cacher la satisfaction avec laquelle il parle de ce changement qu'il désire.

Du dimanche 27.

On répand dans le public que M. de Barrin est nommé gouverneur général de cette colonie, et d'un autre côté le bruit court que la Compagnie en reprend l'administration ; voila l'effet des deux partis que j'ai caractérisés dans une de mes dépêches au Ministre, dont l'un tend à un changement dans les personnes, et l'autre dans les choses.

Du lundi 28.

J'ai demandé au greffier du Conseil, copie des deux dernières délibérations de la prétendue chambre syndicale ; il est venu s'excuser sur ce qu'il ne lui était pas permis de me la donner, disant qu'ayant les registres en dépôt il ne pouvait délivrer des copies de ces délibérations qu'à l'un de ceux qui avaient signé au bas, et que pour cet effet il me priait de lui faire demander cela par un des syndics : j'ai tâché

de lui faire comprendre que ces assemblées ne pouvant se tenir qu'avec ma permission et devant être présidées par moi selon l'esprit de leur première institution, surtout ne pouvant traiter les matières qu'après m'en avoir prévenu, et en me rendant un compte exacte et fidèle au sortir de l'assemblée de ce qui y avait été arrêté, j'étais plus que membre de cette assemblée puisque j'en étais le chef, puisqu'enfin j'avais eu le droit de l'interdire jusqu'à nouvel ordre pour n'avoir pas rempli ces formalités dans les deux dernières assemblées, il a encore hésité, car lorsque ces petites gens se sentent autorisés par quelqu'un qui partage l'autorité, ils tendent rapidement à l'indépendance ; il a insisté et m'a dit, mais enfin Monsieur, il ne vous en coûte rien de me faire demander cela par un des syndics ; il a fallu lui répondre que l'autorité du Roi ne marchait pas par des sentiers tortueux, qu'elle agissait indépendamment de ces formes obliques, qu'en lui demandant cela par un billet, le billet devait être pour lui un ordre de la part du Roi ; mon ton lui a fait faire des réflexions, et il m'a dit qu'il allait les faire copier, ainsi que le premier arrêt d'établissement des syndics de la commune, et celui que le Conseil a rendu nouvellement sur cet objet, que je lui avais demandé par le même billet.

A propos de ces syndics, il faut que j'écrive ici qu'à mon arrivée je fus la dupe de leurs institutions et de leurs fonctions : le titre de Chambre Syndicale affecté par [eux] et que personne ne contredisait, parce qu'il était autorisé par M. Poivre, dut me faire croire qu'il était fondé et établi ; j'ai agi dans ces commencements en conséquence, j'ai même à me reprocher d'avoir mis en ces gens-là une sorte de confiance jusqu'à ce que par des nouvelles usurpations ils m'ont ouvert les yeux, et que j'ai vu que rien ne serait plus dangereux et plus pernicieux que de laisser cheminer cette assemblée sans frein comme elle commençait à le faire. Depuis mon ordre de suspension elle a agi sourdement par ses membres répandus dans tous les quartiers, et je remarque que ses insinuations tendant premièrement à ôter la confiance et ensuite à mettre des entraves à tout ce qui peut servir à la défense de l'île ; ainsi M. Dauthin était un missionnaire de ce parti pour arrêter l'établissement des Troupes nationales, à quoi il n'a pas réussi, car tout s'y est porté avec empressement et bonne volonté. Ils ont travaillé depuis à empêcher les habitants de prendre l'uniforme en tenant les mêmes discours qu'ils faisaient tenir à M. Danthin, cela ne leur a point encore réussi ; et depuis mon dernier voyage autour de l'île dans lequel j'ai demandé à tous les habitants le nombre et les noms des Noirs qu'ils ont fournis pendant la guerre dernière aux exercices du canon et de la mousqueterie ils travaillent à jeter du dégoût sur cette espèce de contingent que chaque citoyen a fourni ici de tout temps pour la sûreté de la colonie : il y a de quoi être étonné de voir des habitants qui connaissent mieux que personne l'insuffisance des moyens de défense qui sont dans une colonie, s'exposer à ce qui peut y suppléer ; mais quand on a vu ici les choses de près, on comprend que trois ou quatre grands propriétaires qui sont les arcs-boutants de cette espèce de cabale peuvent avoir calculé que s'ils ne réussissent pas à ramener ici l'administration de la Compagnie des Indes sur les vues de laquelle ils avaient fondé leurs espérances, un changement de domination pourrait leur être de la même utilité : les grandes acquisitions faites par les Anglais à la Martinique et à la Guadeloupe leur font ouvrir les yeux, ils sentent bien qu'il ne viendra jamais un Français avec douze ou quinze cent mille livres pour acheter ici des établissements qu'ils font monter à cette valeur par une estimation chimérique. Ces germes de toutes les contradictions que le bien public rencontre ici n'auraient jamais fermenté si M. Poivre ne leur eut accordé son influence.

Du mardi 29.

Le greffier du Conseil m'a porté comme en cachette, la copie des deux dernières délibérations des syndics et députés des 29 et 30 novembre dernier, dans lesquelles j'ai vu qu'il avait été nommé un secrétaire de la commune qu'ils qualifient de Secrétaire de la colonie, et qu'il avait été délibéré d'écrire à M. le Duc de Praslin et aux députés de la colonie en Europe, ce qui a dû être fait par le navire *le Massiac*, puisqu'il a été délibéré dans la même assemblée d'en charger M. de Launay et de le subroger auxdits députés supposé qu'il les trouvât partis de France à son arrivée. J'enverrai copie de ces délibérations à M. le Duc de Praslin. Je ne doute pas qu'il ne trouve fort téméraire de la part de ces syndics de faire des démarches de cette nature sans me les communiquer et sans prendre mon attache, surtout quand M. le Duc de Praslin aura connaissance de l'arrêt de leur institution que je lui enverrai par la même dépêche.

J'ai appris que dans cette assemblée il fut proposé par M. le Ch. de Maudave qui en a été qualifié le Président sans mon aveu, tandis que M. Desforges n'a permis ces assemblées dans leur origine qu'à

condition qu'elles se feraient chez lui et qu'il les présiderait, qu'il était ridicule que tous les officiers destinés à commander les Troupes nationales eussent pris l'uniforme, et qu'il fallait s'opposer à ce que les habitants destinés à être fusiliers le prissent comme eux, parce qu'il arriverait que tous ceux qui seraient pris en uniforme seraient exposés à être passés au fil de l'épée et que ce qui pourrait leur arriver de plus heureux en pareil cas, était d'être exportés en France comme les troupes du Roi. Le syndic du quartier de Moka nommé Pradier s'opposa à cette proposition, lui déclarant qu'il se retirerait si elle passait ; le Ch. de Maudave s'est rejeté depuis sur les Noirs exercés à la mousqueterie et à l'artillerie pendant la dernière guerre dont j'ai demandé le rôle à tous les habitants pour en faire usage dans l'occasion. Si M. le Duc de Praslin ne prend pas sur tout cela un parti vigoureux, il est fort à craindre que celui qui commandera au moment décisif ne trouve aucune ressource.

Du mercredi 30.

M. Poivre m'a envoyé en communication la réponse commune à la lettre commune aussi de M. de Bellecombe et de M. de Crémont, sur leurs opérations à l'île de Bourbon. Par cette lettre il a autorisé l'établissement d'une chambre syndicale ; j'ai été obligé de mettre en marge que j'avais écrit à M. de Bellecombe le 23 du courant et que je l'avais prié de ne pas consentir à un tel établissement ; en ajoutant que dans le cas d'une demande réitérée de la part des habitants, je le priais de leur signifier mon refus formel attendu que les députés de l'île de Bourbon ayant demandé au Ministre l'établissement d'un Corps municipal il le leur avait refusé, et qu'il ne nous convenait pas d'accorder ce que le Ministre du Roi refuse.

J'ai mis en marge en même temps qu'il convenait de traiter l'affaire de la boucherie et de la boulangerie portées l'un et l'autre à un prix excessif, ce qui doit être suspect dans une île abondante en l'une et l'autre denrées, dans une île où tous les vaisseaux vont faire leurs provisions préférablement à l'Isle de France ; comment le pain peut-il être à 12 sols la livre monnaie faible tandis qu'à l'Isle de France il n'est qu'à 4 sols 9 deniers monnaie forte, c'est-à-dire environ à 7 sols monnaie faible, le blé étant au même prix dans les deux îles ? Ceci se rapporte à ce que j'ai marqué dans ce journal au 19 août dernier. Le Sr Bellevalle [Belval] qui a fait la minute qui m'a été communiquée, a eu grand soin de n'y pas faire mention de cet objet, il me semble que j'ai vu dans cette occasion les choses d'assez loin ; il me semble que le Sr Béraud garde-magasin, administrateur de la boucherie et de la boulangerie selon le rapport de M. Contenot nommé Vicairé général par M. Tête [Teste], justifie mes conjectures. Comment M. de Crémont peut-il être la dupe d'un fripon de cette espèce ; j'espère que M. de Bellecombe aura la visière plus nette, et qu'il le renverra en France pour prévenir toutes les friponneries qu'il est capable de faire par la confiance que lui inspirent ses associés.

Le Conseil supérieur séant, m'a fait notifier par le commis greffier un arrêt du 7 décembre portant que je serais requis de dire si la requête *l'Auguste protection* m'a été remise, et dans ce cas de la remettre au greffe pour être jointe au procès.

J'ai répondu que n'ayant jamais cru cette affaire de la compétence du Conseil je m'étais abstenu d'assister à ses séances pendant qu'il s'en est occupé, que j'ai rendu compte à M. le Duc de Praslin de la conduite que j'ai tenue dans cette affaire, et que je n'avais rien à répondre à la réquisition du Conseil ; ce ne sera pas sans doute la dernière réquisition qui me sera faite de sa part, et à la première je lui ferai comprendre que l'homme qui représente la personne du Roi à ce tribunal ne doit pas être requis, mais qu'il doit être prié. Tous les ordres se permettent ici des licences étrangères, parce que M. Poivre les autorise toutes. Peu à peu je remettrai chacun dans le petit cercle que notre législation lui circonscrit, et l'autorité du Roi restera entière.

Je pars demain pour aller passer trois jours au Réduit, pendant lesquels je travaillerai à mes dépêches, et j'éviterai les vaines cérémonies du jour de l'an, selon l'usage de mes prédécesseurs.

[Fin du journal du mois de décembre, il se poursuit au 7 janvier 1768.]